



**La lettre de la Coordination « AGE France » à ses Adhérents**  
 (numérique et trimestrielle - parution le 25 du premier mois de chaque trimestre)

Cette lettre n°32 paraît alors que la Loi de Finances Rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 - LFRSS - portant réforme des retraites vient d'être publiée au JORF le 14 avril puis promulguée ce 15 avril dernier après avis rendu du Conseil Constitutionnel validant le report de l'âge légal de 62 à 64 ans. Gageons que le rapport de France Stratégie (cf. ci-dessous) permette de mieux prendre en compte le volet « pénibilité » de la réforme alors que l'amélioration des conditions de travail reste un des leviers pour accroître le taux d'emploi des seniors.

Les Administrateurs, Bernard Bazot – Claude Waret

**Réunion de la COORDINATION AGE France du 9 mars 2023**

**Information sur l'ExCo du 14 février :** Évaluation externe : A l'occasion d'un échange avec la nouvelle auditrice Dominique Danau, le Secrétaire général a rappelé le travail de plaidoyer de AGE (Advocacy work) qui a deux composantes : le Policy work et les Projects. L'évaluation 2023 sera consacré aux relations de travail avec les membres. **Préparation des élections européennes de 2024 :** la note sur le « Regranting » (redistribution des fonds dédiés aux futurs membres candidats à l'opération) sera révisée sur proposition d'Ilenia Gheno chargée de la supervision. AGE rédigera un Manifeste comme pour les précédentes élections. **Point sur le déroulement du programme 2023 :** Le thème sur la diversité des âges dans l'emploi sera développé au cours de la Conférence du 7 juin avant l'AG annuelle. **Comptes prévisionnels 2022 :** l'exercice devrait se clôturer avec un excédent de 10 à 12 000 €, ce résultat étant subordonné à l'incidence du nouveau mode de calcul de remboursement des frais (voyages et hébergements) imposée par l'Agence à laquelle la DG Justice a délégué le financement des INGOs qui est un mécanisme forfaitaire par pays et qui devrait se substituer au mécanisme du coût réel.

**Information sur le CA des 15-16 mars :** Voir compte-rendu joint en annexe à la suite de la présente lettre.

**Renouvellement des mandats « France » au CA :** Après consultation de l'ensemble des participants, il est proposé : la présence de C. Waret, administrateur titulaire à l'Exco (postes de Vice-président et/ou de Trésorier), les postes d'administrateurs suppléants à B. Bazot et M. Le Goff, et la possibilité de désignation de C. Yeandle au poste d'administrateur titulaire.

**Participation aux dernières réunions des TFs et webinars dont :** TF « Environnement » 3 thèmes : vieillissement et numérique, mobilité, services à domicile (dont projet Home age). TF « Santé-Dignité » : il s'agit d'un webinar sur les droits à la santé et aux services liés à la santé avec, notamment, l'examen des bonnes pratiques et le projet « Inadvance » sur les soins palliatifs (cf. ci-dessus). TF « Revenu-Inclusion » : le webinar du 2 février n'a pas abordé le problème du revenu et n'a pas dégagé de thème majeur. TF « Emploi-Participation » : il s'agissait de tirer les enseignements du Baromètre et de fixer des objectifs attendus ; très bonne réunion à suivre le 7 juin. **Rappel :** 14 de nos représentants sont répartis dans les 4 TFs dont 3 co-chairs : M. Le Goff pour « Dignité-Santé », B. Bazot pour « Environnement » et C. Waret pour « Emploi-Participation » ce qui témoigne de l'implication de nos membres ; N. Legrain participe aux TFs « Santé-Dignité », « Emploi-Participation » et « Communication » ; C. Waret participe à la TF « Communication » (cf. ci-dessus).

**TF sur la « Communication » du 7 février :** L'évolution du Logo a fait l'objet d'un vote aboutissant au maintien du logo actuel avec adaptation des couleurs sur celles du 20<sup>ème</sup> anniversaire par souci de cohérence et de meilleure visibilité.

**Divers :** La prochaine réunion de la Coordination est fixée au mardi 30 mai 2023 à 14 h 00. L'assemblée générale ordinaire de AGE qui traitera, notamment, de l'élection du Président d'AGE se tiendra à Bruxelles les 8 et 9 juin prochain. Elle sera suivie, le 8 juin, de l'assemblée générale extraordinaire qui traitera de la proposition du Conseil d'administration de modifier les statuts d'AGE Platform Europe.

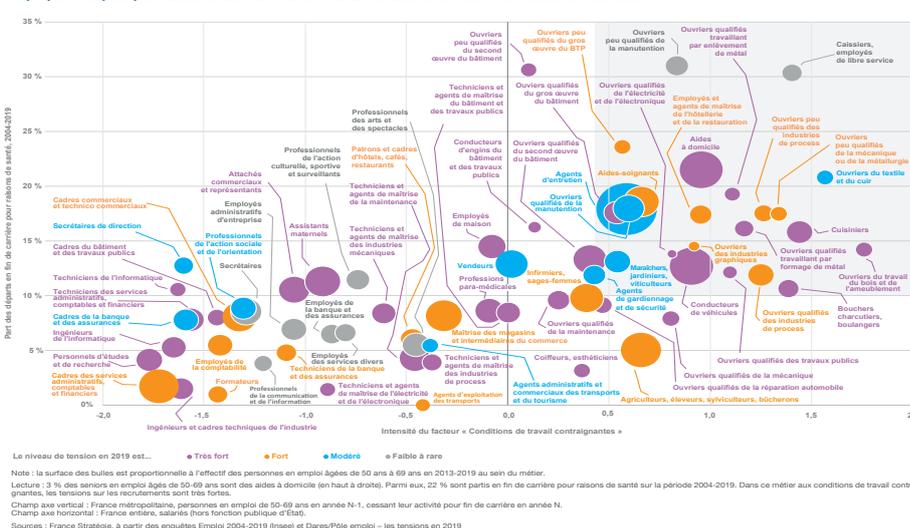
**Réforme des retraites :**

**Emploi et fin de carrière des seniors**  
**Quelles spécificités selon les métiers**

Les sorties précoces de l'emploi – hors retraite et pré-retraite – ne relèvent pas d'un passage immédiat de l'emploi vers la retraite pour, en moyenne, 30 % des départs en fin de carrière mais pour trois causes principales : raisons de santé, chômage et inactivité.

Le graphique ci-contre montre l'impact et la densité des départs pour raisons de santé selon le métier exercé sur l'effectif des personnes en emploi âgées de 50 à 69 ans (voir dossier complet en annexe jointe).

Graphique 8 – Départs pour raisons de santé entre 2004 et 2019 : conditions de travail et difficultés de recrutement



**IMPORTANT :** Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site internet sous leurs rubriques correspondantes.



News

Courriel Administrateurs

[bebazot@yahoo.fr](mailto:bebazot@yahoo.fr)  
[claudewaret@gmail.com](mailto:claudewaret@gmail.com)



ANNEXE AU N°032 – AVRIL 2023

FRANCE

## La lettre de la Coordination « AGE France » à ses Adhérents

(numérique et trimestrielle - parution le 25 du mois en début de chaque trimestre)

### Informations sur le Conseil d'administration de AGE qui s'est tenu à Bruxelles les 15 et 16 mars 2023

Parmi les points à l'ordre du jour, signalons :

**1 -** La présentation par l'évaluatrice externe du **rapport annuel d'évaluation du programme 2022** qui était centré cette année sur l'opinion des partenaires de AGE vis-à-vis de la qualité des partenariats et pouvait se fonder sur l'enquête approfondie menée sur la satisfaction des membres (*members' satisfaction survey*). Un rapport de 50 pages complété d'une synthèse de 11 pages et d'un résumé de 3 pages a été établi. Comme les années précédentes, cette évaluation a été associée à une analyse interne (*internal review- 10 pages*) effectuée par quatre membres et portant sur quatre domaines : la robustesse du réseau ; la capacité de mobilisation des membres ; le travail de plaidoyer (*advocacy work*) et l'impact à l'extérieur ; l'activité du secteur Projets (c'est-à-dire les Etudes). Nicole Legrain représentant dans AGE les Anciens de BP avait accepté de traiter de ce dernier domaine.

A noter une plus grande interaction cette année entre les deux types d'évaluation.

A propos de la participation jugée insuffisante des membres (48 sur 110) à l'enquête approfondie de satisfaction, l'évaluatrice a fait deux remarques intéressantes : on constate dans les mouvements européens que le 1/3 des membres restent silencieux (plus par manque de capacité de participation que par manque d'intérêt car les questions européennes sont complexes et de prime abord abstraites) ; certains membres peuvent penser que le travail de plaidoyer n'est pas de leur mission renvoyant cette tâche aux Secrétariats des organisations : c'est l'articulation et la valeur ajoutée respective de ce travail entre les deux niveaux, européen et national, qui est ainsi questionnée.

En 2023, l'enquête sera remplacée par 25 entretiens qualitatifs en face à face avec les membres.

**2 -** Aboutissement en cours du « **Baromètre** » de AGE consacré aux questions des conditions de travail et de l'emploi des seniors (*age friendly workplaces*) : il s'agit d'un travail collectif entre les membres dont le thème varie tous les deux ans. Dix-neuf membres y ont participé. La validation de la version finale par pays est en cours en vue d'une version définitive en mai et d'une diffusion en septembre. Il importera que les conclusions et les bonnes pratiques soient disséminées auprès des entreprises. Ce thème fera l'objet de la Conférence annuelle de AGE le 7 juin avant l'AG (8 et 9 juin).

**3 -** A été évoqué la **13<sup>ème</sup> session de l'Open Ended Working Group on Ageing (OEWG-A)** des Nations Unies qui se réunit à New York du 3 au 6 avril.

Rappelons que le but de cette instance, rattachée au « Bureau de la Haute Commissaire aux droits humains » est de renforcer la protection des droits humains au bénéfice de la population âgée avec en ligne de mire une possible Convention internationale. AGE a élaboré un document sur les arguments « pour » ou « contre » cette Convention.

La première session remonte à 2010. Une session se tient chaque année sur des thématiques spécifiques : en 2022 l'accent était mis d'une part sur « le droit au travail » et « les possibilités de saisine de la justice » et d'autre part sur « la contribution des personnes âgées au développement » et sur la « sécurité économique », deux thèmes repris en 2023 et complétés par deux nouveaux sujets : « le droit à la santé et l'accès aux soins » et « l'inclusion sociale ». Le processus du OEWG-A a longtemps été animé par des pays d'Amérique latine outre quelques organisations internationales représentatives ; c'est un peu moins vrai aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, les pays de l'UE sont partagés sur l'opportunité d'une telle Convention : l'Allemagne, l'Autriche (depuis l'an dernier), le Portugal, la Slovaquie, Malte par ex sont plutôt pour.

La France (ministère des affaires étrangères) a toujours exprimé une réserve tout en manifestant son intérêt pour la poursuite des échanges internationaux sur le vieillissement. Dans ce contexte, L'UE en tant que partie prenante possible à une future Convention se tient à une position prudente. AGE a toujours affirmé l'intérêt d'une telle Convention. Au cours de la session, un atelier a été organisé par Bagso, membre allemand, et Help Age Germany également membre. Un debriefing a été effectué par AGE le 18 avril dont on peut titrer la conclusion que le processus continue en recherchant des soutiens explicites plus nombreux. Une conférence est ainsi prévue par le gouvernement autrichien les 29 novembre-1 décembre.

**4 - Finances** : la proposition d'augmentation des cotisations de 4 % l'an pour la période 2024 -2028 qui avait fait l'objet de nombreux échanges depuis un an a été officiellement adoptée à la quasi-unanimité et sera présentée à l'AG de juin pour approbation. Il est précisé que cette augmentation automatique est susceptible d'être suspendue chaque année par le Conseil.

En ce qui concerne la clôture des comptes 2022, la situation est à l'équilibre. Mais il apparaît que le retour à la normale après la période Covid se traduira à partir de 2023 par des dépenses plus fortes que durant les deux exercices antérieurs et demandera un effort soutenu de co-financement, notamment par la recherche de financements extérieurs.

**5 - Élection d'une nouvelle vice-présidente** en remplacement de Régine Matthijsen démissionnaire pour raisons de santé avant l'expiration de son mandat.

Elena Weber, actuelle Secrétaire de l'Exco, représentant l'Association « *European Ageing Network* » (EAN ex EDE) a été élue mais pour une période qui cessera en fin d'année en application des règles de non-cumul des périodes au sein de l'Exco quelles que soient les fonctions occupées (maximum 2 fois 3 ans).

En conclusion, signalons qu'en fin de Conseil un débat s'est engagé hors ordre du jour sur l'opportunité de traiter dans AGE entre les membres de la question de l'**isolement /solitude des personnes âgées** même si cette thématique n'entre pas dans le champ de compétence de l'UE. Outre la France, plusieurs pays ont manifesté de l'intérêt pour une telle approche : Allemagne, Danemark, Portugal, Italie, Suède ... le Gouvernement suédois en charge de la présidence de l'UE ce semestre a décidé d'en faire le thème d'une Conférence intergouvernementale à Stockholm le 21 avril à laquelle la France doit intervenir.